# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 24 septembre 2015 1.1

#### ADMINISTRATION GENERALE

**INSTALLATION DANS SES FONCTIONS**

**DE CONSEILLER MUNICIPAL,**

**DE PATRICE RIVOIRE,**

**EN REMPLACEMENT DE CELINE AUVOLAT,**

**DEMISSIONNAIRE**

Monsieur le maire explique qu'à la suite à la démission de Nicolas FAYETTE, conseiller municipal, (courrier du 31 août 2015 reçu en mairie le 1er septembre 2015), celui-ci doit être remplacé conformément aux dispositions prévues par l'article L 270 du Code électoral qui prévoit notamment : "l*e candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit*."

Céline AUVOLAT, domiciliée à Riorges, 1392 rue de Saint-Alban, suivante sur la liste, a donc de fait acquis la qualité de conseillère municipale. Cependant, par courrier du 16 septembre, parvenu en mairie le 18, elle a fait part de son refus d'honorer ses fonctions de conseillère municipale.

C'est donc Patrice RIVOIRE, domicilié à Riorges, 294 rue du Maréchal Leclerc, suivant sur la liste, qui est appelé à siéger au conseil municipal. Il remplacera Céline AUVOLAT. Tous deux étaient candidats sur la liste "Riorges Passionnément".

**Monsieur le Maire proclame Patrice RIVOIRE officiellement installé dans ses fonctions de conseiller municipal.**

Le tableau du conseil municipal est en conséquence mis à jour.